

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Rougemont tenue le 19 août 2024 à 20h en la salle des délibérations du conseil.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Procès-verbal du 8 juillet 2024
4. Finances
 - 4.1 Approbation du paiement des comptes
5. Période de questions réservée au public
6. Subventions, commandites et demandes
 - 6.1 Proposition de La Voix de l'Est – Publicité Week-ends Gourmands
7. Avis de motion, dépôt et adoption de règlement
 - 7.1 Adoption du règlement 2024-365 concernant la circulation et le stationnement afin de modifier l'annexe V établissant des endroits et périodes où le stationnement est autorisé sur les chemins publics du 1^{er} décembre au 15 mars
 - 7.2 *Avis de motion modifiant le règlement de zonage 2018-242 afin de le rendre conforme au projet de développement du rang Double déposé par KM Investissement (Règlement 2024-366) – Ajout*
8. Administration et greffe
 - 8.1 Adjudication de contrat – Contrôle qualitatif des matériaux – Stationnement du Centre des Loisirs Cousineau-Saumure
9. Incendie
 - 9.1 Création d'un comité technique sur la mise en commun de services en matière de sécurité incendie
 - 9.2 Création d'un comité directeur pour la réflexion de mise en commun de services en matière de sécurité incendie
10. Urbanisme
 - 10.1 Demande à la CPTAQ – Aliénation et utilisation à d'autres fins que l'agriculture – 1336, rang Double
 - 10.2 Demande à la CPTAQ – Utilisation à d'autres fins que l'agriculture – 10, rue Ouimet
 - 10.3 Demande à la CPTAQ – Utilisation à d'autres fins que l'agriculture – Sablière Rougemont inc.
 - 10.4 Modification des résolutions 24-03-4999, 24-03-5000 et 24-03-5001- PIIA chemin du contour – modification des numéros civiques
11. Eau potable / Eaux usées
 - 11.1 Remplacement du panneau de contrôle du poste de pompage Grande-Caroline
 - 11.2 Remplacement de l'automate du puits Bessette
 - 11.3 Mise à jour de la modélisation des réseaux et du balancement hydraulique – Offre de service de Groupe Tanguay inc.
12. Autres sujets d'intérêts pour la municipalité
13. Période de questions réservée au public

14. Levée de la séance

Procès-verbal

Ouverture

Monsieur Éric Fortin propose l'ouverture de la séance, sous la présidence du maire, M. Guy Adam, à 20h.

Sont présents : Monsieur Guy Adam, maire;
 Monsieur Sylvain Dansereau, conseiller au district no. 1;
 Madame Marielle Farley, conseillère au district no. 2;
 Monsieur Éric Fortin, conseiller au district no. 3;
 Madame Marie-Danielle Trudel, conseillère au district no. 4;
 Monsieur Pierre Dion, conseiller au district no. 5;
 Madame Isabelle Robert, conseillère au district no. 6.

formant quorum.

Est également présente, Madame Kathia Joseph, OMA, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Rougemont.

9 personnes assistent à la séance.

24-08-5077

Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QU' avant l'adoption de la présente résolution, M. Pierre Dion, conseiller, demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour afin de donner un avis de motion modifiant le règlement de zonage 2018-242 pour le rendre conforme au projet de développement du rang Double déposé par KM Investissement en juin dernier,

CONSIDÉRANT QUE Madame Marie-Danielle Trudel, conseillère, appuie la demande de M. Pierre Dion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'adopter l'ordre du jour en ajoutant le point 7.2 - *Avis de motion – Règlement 2024-366 modifiant le règlement de zonage 2018-242 afin de le rendre conforme au projet de développement du rang Double déposé par KM Investissement* et en laissant l'item « Autres sujets d'intérêts pour la municipalité » ouvert.

Vote pour : 6

Vote contre :

24-08-5078

Adoption du procès-verbal 8 juillet 2024

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie des procès-verbaux à adopter, dans les délais prévus par la loi, permettant la dispense de lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024, tel que soumis.

Vote pour : 6

Vote contre :

24-08-5079

Approbation du paiement des comptes

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer et déjà payés a été envoyée au conseil municipal avant la date prévue de leur adoption;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pu poser les questions nécessaires afin de procéder aux paiements des comptes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu d'approuver :

- La liste des déboursés payés d'avance au 19 août 2024 au montant de **83 036.37\$;**

- La liste des comptes du budget des activités financières au 19 août 2024 pour un montant total de **282 002.49\$** incluant les quotes-parts mensuelles de la MRC de Rouville et de la Régie d'assainissement des Eaux usées Rougemont / St-Césaire;
- Les salaires et avantages sociaux des élus, des pompiers et des employés municipaux pour la période du 30 juin au 10 août 2024 au montant de **116 679.98\$**.
- Que la greffière-trésorière soit autorisée à les payer.

Les déboursés des présentes listes incluent les dépenses autorisées par les fonctionnaires ou employés à qui le pouvoir de dépenser a été délégué en vertu du règlement no. 2023-349. La présente liste constitue donc le rapport devant être déposé au conseil conformément au dernier alinéa de l'article 961.1 Code Municipal du Québec.

Vote pour : 6

Vote contre :

PÉRIODE DE QUESTIONS

Proposition de « La Voix de l'Est » - Publicité pour les Week-Ends Gourmands

Le conseil prend acte, mais ne désire pas y donner suite.

24-08-5080

Adoption du règlement 2024-365 modifiant le règlement 2022-322 concernant la circulation et le stationnement afin de modifier l'annexe V établissant des endroits et périodes où le stationnement est autorisé sur les chemins publics du 1^{er} décembre au 15 mars

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté, le 2 mai 2022, le règlement 2022-322 concernant la circulation et le stationnement ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire procéder à une modification relativement à l'interdiction de stationnement durant la période hivernale, soit du 1^{er} décembre au 15 mars ;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 8 juillet 2024 et que le projet de règlement a été déposé et présenté à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu d'adopter le règlement no. 2024-365 modifiant le règlement 2022-322 concernant la circulation et le stationnement afin de modifier l'annexe V établissant des endroits et périodes où le stationnement est autorisé sur les chemins publics du 1^{er} décembre au 15 mars, tel que présenté. Le règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était reproduit au long.

Vote pour : 6

Vote contre :

24-08-5081

Avis de motion modifiant le règlement de zonage 2018-242 afin de le rendre conforme au projet de développement du rang Double déposé par KM Investissement (Règlement 2024-366)

Monsieur Éric Fortin, conseiller donne l'avis de motion pour le règlement 2024-366 modifiant le règlement de zonage 2018-242 afin de le rendre conforme au projet de développement du rang Double, déposé par KM Investissement en juin 2024.

Un projet de règlement sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure.

24-08-5082

Adjudication de contrat – Contrôle qualitatif des matériaux – Stationnement du Centre des Loisirs Cousineau-Saumure

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adjugé le contrat pour l'aménagement du stationnement du Centre des Loisirs Cousineau-Saumure;

CONSIDÉRANT QUE les travaux doivent faire l'objet d'un contrôle de qualité des matériaux ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des soumissions à trois (3) soumissionnaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu d'accepter la soumission du plus bas soumissionnaire, soit Les Services EXP inc. au montant de 15 593.00\$ avant taxes, le tout payable à même le surplus non-affecté.

Vote pour : 6

Vote contre :

24-08-5083

Création d'un comité technique sur la mise en commun des services en matière de sécurité incendie

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Marieville, Richelieu, Rougemont, Saint-Jean-Baptiste et Saint-Mathias-sur-Richelieu ont amorcé lors d'une rencontre tenue à Saint-Mathias-sur-Richelieu le 26 juin dernier, une réflexion sur la coopération et la concertation qui pourrait mener à une étude d'opportunité et éventuellement à une mise en commun des services;

CONSIDÉRANT QU' à la suite de cette rencontre, il a été convenu de créer un comité technique composé des directeurs généraux et des directeurs des Services de Sécurité Incendie (SSI) desdites municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le comité technique sera responsable de coordonner la réalisation de l'étude d'opportunité, en tenant compte des aspects organisationnel, technique et financier;

CONSIDÉRANT QUE le comité technique devra rendre compte de l'évolution de ses travaux auprès du comité directeur aux moments opportuns, notamment lorsqu'une décision politique ou stratégique s'avère nécessaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu QUE :

- Madame Kathia Joseph, directrice générale et de Monsieur Patrick Brodeur, directeur du SSI soient nommés à titre de membre du Comité technique composé des représentants nommés par les municipalités de Marieville, Richelieu, Rougemont, Saint-Jean-Baptiste et Saint-Mathias-sur-Richelieu;
- Le comité technique a la responsabilité de coordonner la réalisation de l'étude d'opportunité, en tenant compte des aspects organisationnel, technique et financier;
- Le comité doit rendre compte de l'évolution de ses travaux auprès du Comité directeur aux moments opportuns.

Vote pour : 6

Vote contre :

24-08-5084

Création d'un comité directeur pour la réflexion de mise en commun de services en matière de sécurité incendie

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Marieville, Richelieu, Rougemont, Saint-Jean-Baptiste et Saint-Mathias-sur-Richelieu ont amorcé lors d'une rencontre tenue à Saint-Mathias-sur-Richelieu le 26 juin dernier, une réflexion sur la coopération et la concertation qui pourrait mener à une étude d'opportunité et éventuellement à une mise en commun des services;

CONSIDÉRANT QU' à la suite de cette rencontre, il a été convenu de créer un comité directeur composé d'élue(s) desdites municipalités;

CONSIDÉRANT QUE ledit comité aura comme responsabilité de valider les hypothèses de l'étude d'opportunité, de déterminer les orientations de celle-ci et, le cas échéant, de négocier les modalités et les conditions qui seraient convenues dans une entente intermunicipale, selon le scénario privilégié;

CONSIDÉRANT QU' il sera également responsable d'assurer la circulation de l'information au sein des conseils municipaux concernés et d'élaborer une stratégie de communication;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu QUE :

- Monsieur Guy Adam, maire soit nommé à titre de membre du Comité directeur composé des élu(e)s nommés par les municipalités de Marieville, Richelieu, Rougemont, Saint-Jean-Baptiste et Saint-Mathias-sur-Richelieu;
- Le comité directeur a comme responsabilités de valider les hypothèses de l'étude d'opportunité, de déterminer les orientations de celle-ci, et le cas échéant, de négocier les modalités et les conditions qui seraient convenues dans une entente intermunicipale, selon le scénario privilégié;
- Le comité est également responsable d'assurer la circulation de l'information au sein des conseils municipaux concernés et d'élaborer une stratégie de communication.

Vote pour : 6

Vote contre :

24-08-5085

Demande à la CPTAQ – Aliénation et utilisation à d'autre fins que l'agriculture – 1336, rang Double

CONSIDÉRANT QUE la demande d'autorisation à la CPTAQ reçue de Monsieur Benoît Côté, a pour objet d'obtenir l'autorisation de subdiviser le lot 1 714 942 afin d'y construire 2 résidences unifamiliales, sur une superficie totale de 1971,9 mètres carrés ;

CONSIDÉRANT QUE une résidence unifamiliale est présente sur le lot 1 714 942 depuis 1955 ;

CONSIDÉRANT QUE le requérant souhaite démolir la résidence existante pour y construire 2 nouvelles résidences unifamiliales ;

CONSIDÉRANT QUE les dimensions des terrains résultant du projet de lotissement sont similaires aux dimensions d'autres projets de lotissement récents situés à proximité sur le rang Double ;

CONSIDÉRANT QUE le terrain est desservi par les réseaux d'aqueduc et d'égout ;

CONSIDÉRANT l'absence de nouveaux impacts défavorables pour la zone et les activités agricoles ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de zonage ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu d'appuyer la demande d'autorisation présentée par Monsieur Benoît Côté.

Vote pour : 6

Vote contre :

24-08-5086

Demande à la CPTAQ – Utilisation à d'autre fins que l'agriculture – 10, rue Ouimet

CONSIDÉRANT QUE la demande d'autorisation à la CPTAQ reçue de madame Claudine Barré, a pour objet d'obtenir l'autorisation d'utiliser le lot numéro 1 714 815 du cadastre du Québec, à des fins résidentielles, sur une superficie de 2 029,55 mètres carrés ;

CONSIDÉRANT QU' un garage est présent sur ce depuis au moins l'année 1977 et que celui-ci a toujours été utilisé à des fins d'entreposage de biens résidentiels ;

CONSIDÉRANT QUE les sols qui constituent ce lot sont principalement de catégorie 4, soit des sols présentant des limitations importantes qui restreignent la gamme de cultures ou qui nécessitent des pratiques de conservation spéciales ainsi que plusieurs

contraintes telles que la topographie et la présence de pierres (pierrosité) ;

CONSIDÉRANT QU' il s'agit du seul terrain dans ce développement sur lequel il n'y a pas de résidence principale, que celui-ci est enclavé entre des terrains construits sur tous ses côtés et que conséquemment, l'ajout d'une résidence sur le terrain n'aura aucun impact additionnel sur les activités agricoles;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déjà appuyé une demande similaire sur le lot 1 715 768 situé à proximité au motif que le lot n'était pas récupérable pour l'agriculture ;

CONSIDÉRANT l'absence d'impacts défavorables pour la zone et les activités agricoles ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de zonage ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu d'appuyer la demande d'autorisation présentée par madame Claudine Barré.

Vote pour : 6

Vote contre :

24-08-5087

Demande à la CPTAQ – Utilisation à d'autres fins que l'agriculture – Sablière Rougemont inc.

CONSIDÉRANT QUE la demande d'autorisation à la CPTAQ reçue de monsieur Luc Mailloux, a pour objet d'obtenir l'autorisation de terminer les travaux d'aménagement agricole et poursuivre les activités de la sablière, sur une partie du lot 1 715 826 ;

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ a rendu, le 4 septembre 2014, la décision numéro 406638, laquelle autorisait, à différentes conditions, l'exploitation de la sablière sur une superficie de 17,52 hectares, l'exploitation d'une zone pour des activités d'entreposage, concassage et recyclage de différents agrégats sur une superficie de 9 600 mètres carrés ainsi que le réaménagement d'une partie du terrain à des fins agricoles ;

CONSIDÉRANT QUE la décision de la CPTAQ numéro 406638 arrivera à échéance le 4 septembre 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur fait une demande de renouvellement de la décision 406638 afin de pouvoir poursuivre et compléter les travaux d'exploitation de la sablière ainsi que compléter le réaménagement agricole ;

CONSIDÉRANT QUE la demande concerne une superficie totale d'environ 10 hectares et est pour une durée de 7 ans afin de permettre au demandeur de poursuivre et conclure l'exploitation de la sablière tout en réaménageant le site pour remettre celui-ci en usage agricole ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est accompagnée d'un rapport présenté par Groupe FBE Bernard Experts, préparé par Caroline-Joan Boucher, agronome et Sylvain Chabot, ingénieur faisant état des progrès dans l'application de la décision 406638 ;

CONSIDÉRANT l'absence de nouveaux impacts défavorables pour la zone et les activités agricoles ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de zonage ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu d'appuyer la demande d'autorisation présentée par monsieur Luc Mailloux.

Vote pour : 6

Vote contre :

24-08-5088

Modification des résolutions 24-03-4999, 24-03-5000 et 24-03-5001 – Changement des numéros civiques

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté, le 4 mars 2024, les résolutions 24-03-4999, 24-03-5000 et 24-03-5001 concernant le projet intégré et les permis de construction du projet de développement du chemin du Contour;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'analyse des demandes de permis, les numéros civiques précédemment attribués doivent être modifiés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu QUE :

- les numéros civiques de la résolution 24-03-4999 soient 505 à 545 (remplaçant 555 à 595);
- le numéro civique de la résolution 24-03-5000 soit 505 (remplaçant le 555) ;
- le numéro civique de la résolution 24-03-5001 soit 515 (remplaçant le 565).

Vote pour : 6

Vote contre :

24-08-5089

Remplacement du panneau de contrôle du poste de pompage Grande-Caroline

CONSIDÉRANT QUE le panneau de contrôle du poste de pompage des eaux usées Grande-Caroline est désuet et nécessite un remplacement;

CONSIDÉRANT QUE pour assurer une communication avec les systèmes de télémétrie en place, la municipalité a demandé une soumission à Électro inc;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'accepter la soumission d'Électro inc. au montant de 32 564.70\$ pour le remplacement du panneau de contrôle du poste Grande-Caroline, payable à même le surplus accumulé aux eaux usées.

Vote pour : 6

Vote contre :

24-08-5090

Remplacement de l'automate du puits Bessette

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est engagé auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a mettre à niveau les installations du puits Bessette;

CONSIDÉRANT QUE cette mise à niveau a été soumise et acceptée dans le cadre des travaux de la TECQ ;

CONSIDÉRANT QUE pour assurer une communication avec les systèmes de télémétrie en place, la municipalité a demandé une soumission à Électro inc;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Isabelle Robert et résolu d'accepter la soumission d'Electro pour le remplacement de l'automate du puits Bessette au montant de 16 388.32\$ avant taxes, payable à même le surplus affecté à l'eau potable.

Vote pour : 6

Vote contre :

24-08-5091

Mise à jour de la modélisation des réseaux et du balancement hydraulique – Offre de service de Groupe Tanguay inc.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder à la mise à jour de la modélisation des réseaux et du balancement hydraulique;

CONSIDÉRANT QUE cette démarche s'inscrit dans le cadre du Plan de gestion des actifs;

CONSIDÉRANT QUE Groupe Tanguay inc. a réalisé la modélisation des réseaux et le balancement hydraulique de la municipalité en 2014 et qu'il importe maintenant d'en faire la mise à jour afin de prendre en considération les nouveaux paramètres, tel que les nouvelles constructions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu d'accepter l'offre de service de Groupe Tanguay inc. au montant de 13 000\$ plus taxes applicables pour la mise à jour de la modélisation des réseaux et du balancement hydraulique payable au surplus accumulé à l'eau potable.

Vote pour : 6

Vote contre :

PÉRIODE DE QUESTIONS

24-08-5092

Levée de la séance

Il est proposé par Madame Isabelle Robert et résolu de lever la séance puisque l'ordre du jour est épuisé.

Vote pour : 6

Vote contre :

Certificat de disponibilité de crédit

Je soussignée certifie qu'au meilleur de ma connaissance, des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-dessus projetées.

En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 20^e jour d'août 2024.

Kathia Joseph, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière

Guy Adam
Maire

Kathia Joseph
Directrice générale et greffière-trésorière